



Extrait du OIEau

<http://www.oieau.fr/contenu/actualites-france-et-international/a/mise-en-ligne-du-systeme-d>

Création du parc naturel marin du bassin d'Arcachon

- contenu - Actualités France et international -


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

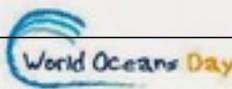
MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Date de mise en ligne : mardi 10 juin 2014


Agence des
aires marines protégées

CREATION DU PARC NATUREL MARIN DU BASSIN
D'ARCACHON

A l'occasion de la journée mondiale
de l'océan

OIEau 



Le premier ministre, Manuel Valls, la ministre de l'écologie, Ségolène Royal, le secrétaire d'Etat à la mer, Frédéric Cuvillier, et le ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian, ont co-signé le décret de création du parc naturel marin (PNM) du bassin d'Arcachon, en date du 5 juin. Le texte est paru ce samedi matin au Journal Officiel.

Le décret précise le périmètre du parc naturel marin, et notamment à l'intérieur du bassin d'Arcachon, où il suit la limite du domaine public maritime.

Il donne également la composition du futur conseil de gestion qui comprendra 56 membres (contre 60 proposés par la mission de préfiguration et 51 suggérés par la commissaire enquêtrice). Il énumère les sept orientations du nouveau parc naturel marin. Il indique, enfin, que le conseil de gestion disposera de trois ans pour élaborer un plan de gestion.

Le parc naturel marin du bassin d'Arcachon qui a, notamment, pour vocation de permettre une meilleure cohabitation de tous les usages, afin d'en pérenniser les activités, est le 6ème PNM créé en France.

[Voir le décret](#)